

**STAGE NATIONAL** « Situation des professeurs-documentalistes et de l'enseignement de l'information-documentation »  
**Mercredi 27 et jeudi 28 janvier 2010**  
Lieu : SNES - 46 rue D'Ivry 75013 - 2ème étage

## **INTERVENTION**

**Christian Gautellier, directeur du département « Enfants, écrans, jeunes et médias » des CEMEA, vice-président du Collectif Inter Associatif Enfance et Médias (CIEM)<sup>1</sup> :**

### **Présentation du CIEM**

Le CIEM est un collectif regroupant divers organismes tels que des associations familiales, de parents d'élèves, des syndicats enseignants, des mouvements d'éducation populaire, etc. Ce collectif permet de réunir différents partenaires pour échanger autour du rapport entre les médias d'un côté, l'enfance et la jeunesse, de l'autre.

L'approche du CIEM sur l'éducation aux médias est assez politique, pas seulement éducative. Son action vise à ne pas laisser face à face les industries des médias et les usagers - et notamment les jeunes. Les industries des médias se cachent derrière un discours prônant l'autonomie des jeunes, alors que le face à face est inégal. Les pouvoirs publics demandent aux industries médiatiques de s'autoréguler par le développement de campagnes de sensibilisation et de chartes, de parler d'éducation aux médias, de contrôler les pratiques à risques qu'eux-mêmes produisent. Mais est-ce de cette éducation dont veulent les citoyens et le monde éducatif ?

Travailler sur l'éducation aux médias, c'est avoir aussi un regard sur l'impact de l'offre de contenus. D'où la nécessité d'être en dialogue avec les programmeurs, c'est-à-dire les industriels et l'Etat. Ex. : quand il y a 3 ans, les chaînes pour bébés sont apparues, le CIEM a fait une campagne pour leur interdiction. Le CIEM a également agi pour demander l'extension des ondes du « Mouv' », seule radio publique pour les jeunes. Il est de la responsabilité du CIEM d'interpeller en amont. L'éducation aux médias est à raccrocher à ce combat.

Le CIEM fait ses propositions, en particulier au Ministère de la famille, ou auprès du CSA avec lequel il a des réunions régulières.

### **Prise de position du CIEM dans des situations éducatives**

L'éducation aux médias doit s'exercer dans tous les lieux : à l'Ecole mais pas seulement ; dans les temps de loisirs grâce au pôle des mouvements d'éducation populaire et dans la famille via les parents et les grands-parents.

Elle doit s'inscrire dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Par rapport à l'institution scolaire, le CIEM reconnaît unanimement l'intérêt d'une éducation aux médias. L'éducation aux médias a une dimension culturelle, c'est une connaissance transversale qui permet une ouverture sur le monde. Dans l'absolu elle ne devrait donc pas être posée comme une discipline supplémentaire mais comme une « méta-discipline » couvrant toutes les disciplines scolaires - c'est la position du Clémi. Mais 20 ans après, on constate que ce discours se révèle plutôt un « échec », notamment dans sa démultiplication.

D'où la nécessité de propositions plus pragmatiques. A force de dire qu'elle est de la responsabilité

---

<sup>1</sup> Collectif Interassociatif Enfance et Media créé en 2002 : <http://www.collectifciem.org>

de tout le monde, personne ne s'en est vraiment emparée, si ce n'est 5 à 10 % de convaincus, de passionnés. Il n'existe pas de massification de l'éducation aux médias alors que l'offre médiatique, elle, s'est massifiée avec une diversification de l'offre. Face à ce « rouleau compresseur » l'institution scolaire ne prépare pas les jeunes aux différentes pratiques médiatiques pour avoir de l'esprit critique, acquérir une diversité culturelle.

Quelle stratégie adopter ? Pour rentrer dans les contraintes de l'Education nationale, il faut se poser la question du curriculum systématique incluant une évaluation, un corps d'inspection... Cette validation est nécessaire pour la reconnaissance de l'enseignement. Sinon on en restera à « crier dans le désert ».

Ce curriculum doit donc être obligatoire et reconnu partout. Mais si un cursus obligatoire est créé, par qui doit-il être porté ? Pas par un seul professeur mais par plusieurs. Le professeur documentaliste a un rôle clé à jouer là-dedans, en tant que référent, « chef d'orchestre ». Un « pilote » est nécessaire. Cela nécessitera sans doute de la formation supplémentaire pour les certifiés en Documentation.

Il faudra aussi pointer les horaires. Mais s'il y a des enjeux sociétaux, il faut se donner les moyens adéquats pour y répondre.

Rester uniquement sur la posture des usages, ne permettra pas de faire acquérir de regard critique aux jeunes. L'arrivée des TIC n'a pas été un levier pour relancer l'éducation aux médias et l'a même parfois transformée en un projet consumériste. Et le B2I n'aide pas ; il faut éviter de reproduire l'erreur qui a été faite avec ce brevet : une validation sans formation préalable. Odile Chenevez du Clémi<sup>2</sup> montre qu'aujourd'hui dans des activités autour de la presse, si l'on se contente de faire imiter aux élèves les pratiques de la presse dominante (peopolisation, primat de l'émotion, pas de vérification des sources), les jeunes sont bien acteurs, producteurs mais la question de l'intérêt de leur production reste entière, en termes d'apports cognitifs. Ceci pose la question de la didactique de ces apprentissages et de leur évaluation. Donc, même là où il y a des avancées, des enseignants motivés, les valeurs de l'Ecole sont parfois desservies. Les médias mettent eux aussi à disposition des outils pour que les jeunes produisent de l'information. Mais que produisent-ils avec eux ? De la « non-pensée » ou de l'« à peu près ».

D'où la nécessité de construire des propositions alternatives. Les points de désaccords éventuels des organisations éducatives sont des brouilles par rapport au « rouleau compresseur » des industries médiatiques. Les jeunes ne doivent pas seulement être des utilisateurs-consommateurs. La question des pratiques à risques est aujourd'hui délaissée ou transmise à des sociétés privées ou à des associations type « e-enfance » ou « enfance en danger », lesquelles ont obtenu beaucoup de moyens. Il faut intégrer cette dimension dans un projet éducatif global et progressiste.

### **La commission « Famille, Education aux médias »**

Composition :

Pilotée par Agnès Vincent (ancien membre du CSA), la commission regroupait :

- des représentants de la société civile : CIEM, Ligue de l'enseignement, etc.
- des pédopsychiatres
- des chercheurs
- des représentants des Services publics : France Télévision, l'Ina, etc.
- des représentants du secteur privé : éditeur de presse jeunesse, etc.
- des représentants des pouvoirs publics.

La Fadben a été auditionné dans le cadre de la commission et ses propositions ont rencontré un écho favorable. Le CIEM a pu faire passer certaines de ses propositions et est assez en accord avec le

---

<sup>2</sup> Chenevez Odile. « Pourquoi faut-il réinvestir la formation à l'enquête journalistique scolaire ? ». *Vers l'Education nouvelle*, n°534, 29 avril 2009.

rapport final.

Les propositions du rapport<sup>3</sup> :

- La première proposition est de créer une « Fondation Famille, Education aux médias » avec des fonds privés et publics. Agnès Vincent est chargée de la constituer.
- Renforcer les médias publics
- Rendre les médias privés responsables
- Penser la protection des enfants et des jeunes dans un sens éducatif et non répressif
- Eduquer aux médias : un cursus obligatoire articulé autour d'un B2I repensé

Ce rapport a rencontré peu d'échos dans les mass-médias. Il n'y en avait pas eu beaucoup non plus pour le rapport du Sénateur Assouline sur le même thème. Est-ce qu'Agnès Vincent va réussir à mobiliser tous les acteurs dans une fondation ? Avec le Ministère de l'Education nationale les rapports ne sont pas simples puisque l'initiative est venue du ministère de la Famille. Pas ou peu de synergie interministérielle pour l'instant. Peut-être pourra-t-elle voir le jour dans le cadre de la Fondation...

### **Conclusion**

A l'échelle de l'Europe, la situation de l'Education aux médias est variable. Le Congrès d'« EuroMeduc »<sup>4</sup> (Italy, Bellaria, 21-24 October 2009) est à ce titre une initiative notable (en France pilotée par le Clémi) qui a permis d'échanger autour de la question de la « media literacy » en Europe.

En France, nous avons la chance d'avoir une institution qui n'existe pas dans d'autres pays, le « Clemi » - un bel outil actuellement menacé. Mais paradoxalement, le Clémi a peut être servi d'écran pour cacher le non développement massif de l'éducation aux médias dans l'Ecole française. Le rapport Fourgous sur l'Ecole numérique<sup>5</sup> s'attache surtout aux aspects économiques qu'éducatifs : la formation des jeunes aux TIC est envisagée dans la perspective de faire de la France une puissance économique de premier plan. L'aspect critique, culturel, créatif est évoqué mais n'est pas central dans le rapport et ses propositions. Or, il est primordial de ne pas se contenter de former les élèves à l'aspect fonctionnel des médias.

Comment donner plus de visibilité à cet objet de l'éducation aux médias ? Le CIEM est clairement identifié comme interlocuteur par le Ministère de la Famille mais moins par celui de l'Education Nationale. Le SNES s'intéresse particulièrement à cette problématique du fait qu'il syndique les certifiés en Documentation, personnel directement concerné par l'enjeu de l'Education aux médias. Mais les Sciences de l'Information sont relativement récentes, d'où l'écart avec d'autres disciplines instituées. Un des axes possibles pour une action commune : dénoncer les interventions de sociétés privées dans l'Ecole et valoriser les projets alternatifs portés par des fonds publics qui existent (ex : « Internet sans crainte »). Le dossier de l'Education aux médias avance petit à petit dans les associations et les syndicats enseignants mais ne faudrait-il pas que le CIEM et le SNES travaillent davantage ensemble sur le terrain comme au niveau des instances nationales ?

*Compte-rendu établi par V. Margaria (S4, Groupe Documentation) et V. Loubes (S3 Toulouse)*

3 A télécharger sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000516/0000.pdf>

4 Actes du Congrès publiés en ligne sur : <http://www.euromeduc.eu>

5 Paru le 15/0/2010 il est disponible sur le site du café pédagogique :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2010/02/FlashFourgous.aspx>